

églises et des chapelles sur le tombeau du Sauveur, à Bethléem et dans d'autres localités sacrées, les pèlerinages aux Lieux Saints se généralisèrent. " Si ces pèlerins, dit Théodoret, vont visiter les Lieux Saints, ce n'est pas qu'ils croient que Dieu ne soit présent que dans telle ou telle localité, mais parce que l'homme qui est rempli d'un ardent amour se plaît aux lieux où ont vécu ceux qu'il aime, et où ils ont été en commerce avec lui. "

C'est le même sentiment de vénération qui conduit les fidèles aux tombeaux et aux sanctuaires des saints et de tous ceux qui furent les instruments choisis de Dieu, et dans lesquels sa grâce s'est manifestée puissamment en actes et en paroles.

Il se peut que ça et là il y ait quelques abus à propos des pèlerinages. Mais ces abus ne prouvent absolument rien, et ne peuvent en aucune façon servir de prétexte pour déprécier une aussi sainte, antique et salutaire coutume. Faut-il porter la hache sur tout ce qui précède à un abus quelconque ? A ce compte, quelle est l'institution qui resterait debout ?

Comme les pèlerinages sont une expression plus large et plus vivante de la communion des saints et qu'ils sortent du cercle étroit de la paroisse, qu'ils sont associés à des difficultés, à des sacrifices de temps, d'argent et de bien-être, qu'ils sont entrepris par des motifs religieux, il est naturel que les indifférents, les esprits étroits et les adversaires de toute bonne œuvre blâment les pèlerinages. En revanche, les personnages les plus pieux, les plus savants et les plus saints les ont toujours loués et recommandés. L'Eglise a blâmé les abus, mais elle a pris sous sa protection l'usage comme une pieuse coutume ; elle impose des pèlerinages comme œuvre de pénitence et y a souvent attaché des indulgences.

On voit dans l'histoire du Concile de Bâle la présentation d'un plaidoyer contre les Hussites, en faveur des pèlerinages, démontrant que les fidèles ont huit motifs pour les entreprendre : imiter les saints, raviver leur dévotion, participer aux mérites des saints et être protégés par leur intercession, vaquer plus longuement à la prière, honorer les combats des héros de la foi, proclamer plus ouvertement leur croyance en présence de toute l'Eglise, enfin obéir à l'Eglise, qui a fait des pèlerinages une œuvre de pénitence.

LA FETE DE SAINT LOUIS DE GONZAGUE

Par une lettre apostolique en date du 1er janvier dernier, le Souverain Pontife a ordonné que, dans toutes les paroisses du monde, on célèbre le troisième centenaire de la mort de saint Louis de Gonzague, patron de la jeunesse.